



Aboiment de chien que faire quand proprio vosu met une pression

Par **sophie015**, le **02/07/2012** à **10:19**

Bonjour ,

A ce jour j'ai un conflit avec ma voisine ... des notre arrivé elle nous a annocé la couleur le jour de l'aménagement a 12h elle est venu nous a dit bon 1er jour vous faite du buit c 'est pas grave hors il etait midi nous avons monté les cartons sa la derangé deja ..

Depuis peu nouveau reproche nous avons un petit chien taille 20 cm elle nous dit qu'il n'arret pas d'aboillé du matin au soir hors nous partons travaillé a 8h 30 à 12h et 14h a 17h nous rentron entre midi est 2 .Elle passe devant nous nous adresse plus la parole est communique qu'avec la proprietaire .

La proprietaire n'est pas du tout de notre coté (la voisine est une amie de sa fille) nous nous somme renseigné les autre voisin plus pres de nous ne se paligne pas
Du coup elle nous menace de porté plainte contre nous est a nous a reporché d'avoir un chien hors la loi interdit pas les chiens .

Chaque jour nous retrouvons notre paillson en vrac
papier gateau boite a u lettre etc

Que peut elle faire contre nous voisine est proprio

surtou que la proprio nous met plus bas que terre que l'ont es Chez Elle ext alors que nous payons un loyer sans aucun retar de 750 euros .On a l'impression qu'elle nous fais de la charité a l'ecouté

Que doi je faire ?

Merci de tout coeur pour vos conseille

Par **SoniaB12**, le **05/09/2012** à **15:32**

Bonjour,

Pour une nouvelle émission produite par Julien Courbet, je vous fais part de mes recherches:

Vous êtes constamment en conflit avec vos voisins, ou avec un membre de votre famille, voire même vos amis...

La situation vous insupporte?

Vous souhaitez trouver une issue ou renouer le dialogue?

Nous vous proposons de vous aider !

Pour plus d'informations, contactez Sonia :

01 81 69 21 57

casting.reportage@gmail.com

Par **janus2fr**, le **05/09/2012 à 15:46**

Bonjour,

Vous n'allez pas poster votre message dans toutes les discussions !!!

Cela s'appelle du spam...

Par **youris**, le **05/09/2012 à 17:17**

bjr,

le propriétaire bailleur et encore moins les voisins ne peuvent pas vous interdire de posséder un animal domestique dans votre logement.

par contre si votre chien en votre absence aboie souvent cela peut constituer un trouble de voisinage dont les voisins seraient fondés à se plaindre.

si vous êtes sur que votre chien n'aboie pas en votre absence, vos voisins ne peuvent rien faire.

par contre vous pouvez informer votre bailleur de l'attitude de votre voisine qui vous empêche de jouir totalement du bien loué.

cdt

Par **sophie015**, le **05/09/2012 à 17:18**

merci énormément de votre reponse